



LA PRÉVENTION

au quotidien

FICHE N° 125 ▶ JANVIER 2010

VÉHICULES BENNES

Chaque année, des accidents ont lieu lors du bennage. Les agents doivent donc respecter une grande rigueur pendant l'utilisation des véhicules bennes.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

▲ Renversement intempestif de la benne :

- mauvais état des suspensions,
- sous-gonflage des pneumatiques,
- rupture des paliers de vérin haut et bas, des axes de bennage, des flexibles, défauts sur le limiteur de pression et fin de course.

▲ Problèmes liés au contenant bloquant l'ouverture de la benne :

- humidité ou gel pouvant provoquer des agglomérats de matériaux,
- adhésion de la charge aux parois.

▲ Mauvaise répartition de la charge :

- problèmes liés aux matériaux hétérogènes.

▲ Risque lié à la circulation :

- accident de la route,
- sol meuble.

▲ Chute de hauteur :

- descente du véhicule,
- descente de la benne.



AVANT DE DÉMARRER

FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR UN VÉHICULE BENNE :



Pour tout véhicule dont le PTAC est supérieur à 3,5 T, il est nécessaire d'avoir un permis C (voir fiche prévention au quotidien n° 80).

Pour toute remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg, le permis E est nécessaire (voir fiche prévention au Quotidien n° 80).

Une autorisation de conduite est également nécessaire, elle doit être délivrée par l'autorité territoriale en prenant en compte les points suivants :

- 1 : une fiche d'aptitude délivrée par le médecin du travail,
- 2 : un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur, complété si nécessaire par une formation. Cette formation sera spécifique pour les engins de chantier de catégorie 10 (recommandation R 372 de la CNAM),
- 3 : une connaissance des lieux et instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Si les agents sont amenés à faire une activité de bennage sur la voie publique, il est nécessaire qu'ils soient formés à la signalisation temporaire de chantier afin de signaler le chantier correctement.



AK5

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter



le service
hygiène & sécurité,

Solange POIRAUD-BIGAS

☎ 02.51.44.10.21

Magali TEILLIER

☎ 02.51.44.10.37

✉ : prevention@cdg85.fr



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MAISON DES COMMUNES

65, rue Kepler - BP 239 - 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex - Tél. 02 51 44 50 60 - Fax 02 51 37 00 66

E-mail : maison.des.communes@cdg85.fr - Site internet : www.cdg85.fr

ENTRETIEN :

- Noter chaque entretien du véhicule (au moins **une fois par an**) dans un cahier d'entretien spécifique.
- Les **contrôles techniques** doivent être suivis.
- Vérifier régulièrement la **pression des pneus**, les **suspensions**, les **vérins**, les **filtres hydrauliques** et les **organes de commande** (se reporter aux instructions d'entretien fournies par le constructeur).
- Vérifier le **serrage de tous les raccords** et l'état des **flexibles**.
- Vérifier le **niveau d'huile du réservoir**.



CIRCULATION :

- S'assurer de l'état de **résistance du terrain** où va s'effectuer le bennage.
- **Ne pas utiliser** des véhicules bennes lors de **vent fort** (peut mettre en cause la stabilité).
- Nettoyer le pare-brise, les glaces et les rétroviseurs avant de démarrer.
- **S'assurer qu'aucun agent** ou objet ne se situe dans le pourtour immédiat de l'engin (surtout au moment du bennage).

ACCÈS EN CABINE :

- S'assurer qu'aucun objet au sol ne va perturber la conduite.
- Avoir des **chaussures propres** permettant une bonne utilisation des pédales.
- Monter dans le véhicule en utilisant les **marche-pieds**.

LORS DU BENNAGE

▲ Les matériaux en charge :

- Utiliser de la paille, du sable ou un film plastique de façon à ce que les **matériaux n'adhèrent pas aux parois**.
- **Par temps de pluie ou de gel, décharger la benne au plus vite** de façon qu'aucun agglomérat ne se forme.
- **Uniformiser la répartition de la charge** dans le sens longitudinal et dans le sens transversal.



Alignez le tracteur et la semi-remorque.

▲ Le positionnement :

- Avant le **déchargement**, positionner le véhicule en ligne par rapport à l'axe longitudinal de la semi-remorque.
- Ne déverser le chargement en contre-bas ou en remblais qu'après **avoir mis les béquilles de stabilité** ou si les roues peuvent prendre appuis sur une butée éprouvée.
- Il est obligatoire d'utiliser les béquilles de stabilité avant le bennage quand le véhicule en est pourvu.
- **Immobiliser votre véhicule benne** en mettant le frein de parcage ou le frein de l'essieu arrière.

▲ Le bennage :

- Plus l'angle de bennage et la vitesse de levage sont élevés, plus l'écoulement des matériaux est facile. Accélérer modérément pour obtenir la rapidité maximum de déversement.
- Lors de bennage **près de ligne à haute tension**, une distance de sécurité de **3 m** doit être respectée pour des lignes de **moins de 50 000 volts** et de **5 m** pour les lignes de **plus de 50 000 volts**.
- **Ne jamais secouer la benne**.
- Lorsque le chargement a été déversé, **laisser le poids de la benne, la faire redescendre** sur le châssis en freinant en fin de course.

